



Office municipal
d'habitation
de Montréal

Montréal, 7 juin 2022

Aux locataires des habitations Marie-Rollet

6556, 26^e Avenue

Des nouvelles du projet de travaux majeurs

Chers locataires,

Le projet de rénovation majeure de votre immeuble n'a pas pu se faire en 2020-2021, car les budgets obtenus étaient moins élevés que prévu.



Malheureusement, les travaux ne pourront pas avoir lieu en 2022 non plus. Pour le moment, nous ne pouvons pas préciser quand ils pourront se faire. Les budgets annuels accordés à l'OMHM sont importants. Malgré cela, ils ne permettent pas de financer tous les travaux majeurs que requiert notre parc HLM de 20 810 logements. Nous poursuivons nos démarches afin d'obtenir le financement nécessaire dans les prochaines années.

Les habitations Marie-Rollet sont reconnues comme un **HLM de demain**. Cela signifie que l'OMHM envisage toujours d'y effectuer des travaux de grande envergure qui transformeront l'image de votre immeuble. Tous les efforts sont déployés pour obtenir du financement alternatif pour permettre la réalisation de plus de projets comme le vôtre.

Consultation à venir

Dans l'attente de ces travaux, nous réaliserons une consultation auprès des personnes à mobilité réduite pour discuter de la rampe d'accès et des corrections temporaires qui pourraient être réalisées pour assurer la sécurité de tous et de toutes. Surveillez les avis dans votre immeuble.

Travaux prévus à ce jour dans le projet HLM de demain

Dans l'immeuble et à l'extérieur :

- Décontamination fongique des murs extérieurs
- Remplacement de l'isolation dans les murs extérieurs
- Remplacement de la brique
- Remplacement des portes et des fenêtres
- Réparation des planchers des balcons
- Remise en état des garde-corps des balcons
- Démolition et reconstruction de la rampe d'accès

Prochaines étapes

Avant que le projet se réalise, plusieurs étapes restent à franchir :

1. Obtention du financement
2. Réalisation d'expertises complémentaires
3. Préparation des plans et devis à compléter.
4. Lancement de l'appel d'offres
5. Octroi d'un mandat à un entrepreneur
6. Démarrage du chantier

Le chantier pourra démarrer uniquement si les soumissions reçues respectent le budget.

L'OMHM continuera de vous informer de l'avancement de ce projet. Merci pour votre patience dans ce projet!

Merci pour votre patience et votre collaboration !

Des questions concernant le chantier ?

CHRISTIAN ALEXANDRE HUNEULT

Agent de liaison | 514 868-3077 | christianalexandre.huneault@omhm.qc.ca

